Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le mardi 5 mars 2019 à 20h00 à la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 20 décembre 2018 ;
- Dossier de demandes de subventions DETR et DSIL 2019 ;
- Vote des comptes de Gestion et comptes administratifs 2018 ;
- Mise à disposition d'un terrain pour la pose d'une borne électrique ;
- Aménagement du bourg ;
- Affaire RILEY – convention d'honoraires ;
- Réfection de voirie lotissement Clos Gâline ;
- Travaux d'investissement mairie – mise aux normes électriques ;
- Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux données au trésorier;
- Revalorisation indemnités aux élus ;
- Questions diverses;

Présents : Mmes DERRAS Michèle, JOLY Paulette, TABEAUD Laurence, O'SULLIVAN Sylvie, BRISARD Sylviane, PINET Laurence ;
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, DUCOURET Philippe, FRETILLERE Thierry, RYCKEBUS Thierry, DUCHAMBON Sébastien,

Absents excusés : Mmes TIJOU Mathilde,
MM. GILLARDEAU Michael, GODINEAU Thomas

Pouvoirs : M. GODINEAU à M. BAUDET Joël

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du PV du 20 décembre 2019 ;

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 20 décembre 2019, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Aucune observation
Adopté à l'unanimité

II. Dossier de demandes de subventions DETR et DSIL

- Dossier DERT : Accessibilité de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 décembre 2018 les membres du conseil ont accepté de valider le lancement de la 3ème tranche de travaux sur l'église, relative à l'accessibilité pour un montant suivant :

Lot n°1 terrassement – VRD : 16 515.00 € HT soit 19 818.00 € TTC

Lot n°2 Maçonnerie- Pierre de Taille : 24 295.00 € HT soit 29 154.00 € TTC

TOTAL : 40 810.00 € HT soit 48 972.00 € TTC

et une maîtrise d'œuvre de : 3 216.50 € HT soit 3 859.80 € TTC

Il ajoute qu'un dossier de demande de DETR va être déposé avec un financement escompté comme suit :

- Etat : DETR 40 %..... 17 610.60 €
- Autofinancement HT : …… 26 415.90 €

Adopté à l'unanimité

- **Dossier DSIL : « Ecoles numériques innovantes et ruralité » -**

Monsieur le Maire rappelle que le ministère de l'éducation nationale a lancé un appel à projets dans le cadre du programme d'investissements d'avenir destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales. La commune a répondu favorablement avec un montant d'investissement de 11 999,74 € HT soit 14 399,69 € TTC

Il présente le plan de financement de ce projet :

- ETAT DSIL : 30 % ……... 3 600.00 €
- Etat ministère de l'éducation nationale 50% : .. 7 000.00 €
- Autofinancement : …… 3 799.69 €

Adopté à l'unanimité

III. Présentation des comptes de gestion 2018 du trésorier

Le vote se fera à la réunion suivante lorsque la trésorerie générale les aura validés.

IV. Présentation des comptes administratifs 2018

- Melle ROUDEAU présente les comptes administratifs 2018
- Le vote sera effectué à la prochaine réunion

COMMUNE	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'année (Rec-Dép)	EXCEDENT REPORTE 2017	Résultats 2018	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
Section Investissement	723 101.91	670 959.08	*52 142.83*	50 324.74	*102 467.57*	- 321 099.93	*174 667.42*	*-43 964.94*
Section Fonctionnement	969 917.58	791 928.37	*177 989.21*	68 753.24	*246 742.45*			*246 742.45*
						TOTAL		**202 777.51**

ASSAINISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'année (Rec-Dép)	EXCEDENT REPORTE 2017	Résultats 2018	DEPENSES-RECETTES ENGAGEES	TOTAL
Section Investissement	195 564.61	452 031.28	-256 466.67	279 298.82	22 832.15		22 832.15
Section Fonctionnement	76 357.97	55 745.33	20 612.64	40 125.00	60 737.64		60 737.64
						TOTAL	**83 569.79**

Monsieur le maire présente les premières prévisions pour les investissements 2019 :

DEPENSES		Recettes	
Mairie			
cpte 2183	1 835,51		
cpte 21311	6 666,00		
sous-total	**8 501,51**		
SDEG remplact lampe mercure			
cpte 204181	**5 208,04**		
Eglise			
cpte 2031	11 202,11	cpte 1321	29 400,00
cpte 2031	3 860,00		
cpte 2313	237 657,62	cpte 1323	39 499,67
cpte 2313	48 972,00		
sous-total	**301 691,73**		**68 899,67**
Salle des fêtes			
cpte 2031	12 281,46	cpte 1321	77 767,75
cpte 2313	5 088,57	cpte 1323	28 000,00
sous-total	**17 370,03**		**105 767,75**
Ecoles			
cpte 2188 informatique	**14 400,00**		
cimetière			
cpte 2183 logiciel	**1 670,00**		
Aménagement du Bourg			
cpte 2031 Etude	**39 490,62**		
materiel			
cpte 2188 tondeuse	**16 000,00**		
sous-total	**16 000,00**		
Tiers-Lieu			
	13 120,00		
Défense incendie			
	8 000,00		
Véhicule			
	10 000,00		
VOIRIE			
cpte 2151 FDAC	1 653,69		
cpte 2151 lotissement	23 323,20		
cpte 2151 VOIRIE			
sous-total	**24 976,89**		
TOTAL	**460 428,82**		**174 667,42**
EMPRUNT capital	28 500,00	Excédent 2018 reporté	102 467,57
		Excédt fonctiont 1068	200 000,00
		021 viremt fonctiont	
		FCTVA	70 000,00
TOTAL DEPENSES	**488 928,82**	**TOTAL RECETTES**	**547 134,99**

excédent de fonctionnement 246 742,45 € :

200 000 € en investissement

46 742,45 € en fonctionnnement

Vote des subventions :

	Subventions versées 2017	Subventions versées 2018	Subventions votées 2019
AMICALE DES POMPIERS	200	200	200
CAUE	84	92	92
FOOTBALL CLUB ST CLAUD	1000	1000	1000
marché producteurs ch agriculture			500
SOCIETE DE CHASSE	400	400	400
DONNEURS DE SANG	200	300	300
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	450	300	300
CLUB DU 3EME AGE	200		
ANCIENS COMBATTANTS	80	80	80
USEP (imposé)			
ADAPEI	150	*160*	160
ASSOCIATION DE PECHE	76	80	80
CATS	150	150	150
NATURE ET ACCUEIL	150	150	150
COOPERATIVE SCOLAIRE	2133	2700	
CULTURE ET PATRIMOINE		400	400
RASED (imposé)	160	144	160
CLUB CYCLISTE	360	360	360
La grande Famille confolentaise	250	250	300
SPORTS ET LOISIRS	1100	200	200
Groupement Jeunes de l'Avenir	140	440	200
CALC (Chasseneuil)	215		200
A.D.M.R	380	380	
Fondation du Patrimoine	100	100	100
Le Chant du Possible	300	600	300
Sauvegarde de l'Eglise	500	300	300
Collège Louis Pasteur	80	80	200
Collège Jean Michaud	20		100
CENTRE SOCIAL ROUMAZIERES	2835	**120**	
Syndicat de la fourrière	841,5	**834,75**	900
course charente limousine			2000+1500+1000
coupe vent			100
Syndicat du Son-Sonnette	4766,63		
TOTAL	**17 381**	**9 821**	**11732**

V. Mise à disposition gratuite d'un terrain communal pour l'implantation d'une borne pour véhicules électriques.

Engagement sur le stationnement non payant pendant la durée de la convention de mise à disposition.

Monsieur le Maire expose que le SDEG 16 procède à la mise en place du plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques et qu'une borne est prévue sur la commune.

C'est la raison pour laquelle, le SDEG 16, aménageur et maître d'ouvrage de l'opération, doit installer ces bornes exclusivement sur le domaine public avec convention de mise à disposition gratuite de terrain et un engagement de la commune sur un stationnement non payant.

La Commune décide de mettre à disposition du SDEG 16 le terrain suivant :

Commune : Saint-Claud
Adresse : Place Sadi Carnot
Section, parcelle du terrain : parking communal (domaine public communal)
Superficie totale du terrain en m^2 : 35.

Adopté à l'unanimité

VI. Aménagement du bourg

Monsieur le Maire présente le diagnostic et les propositions du bureau d'études chargé du projet d'aménagement du bourg.

Les membres du conseil souhaitent :
- conserver le sens de circulation actuel sur la place Sadi Carnot.
- Maintenir des stationnements le long de la boulangerie.

Monsieur BAUDET ajoute que l'aménagement de la place de la république en face de la mairie nécessitera l'acquisition d'une parcelle en dessous de l'église pour implanter un parking.

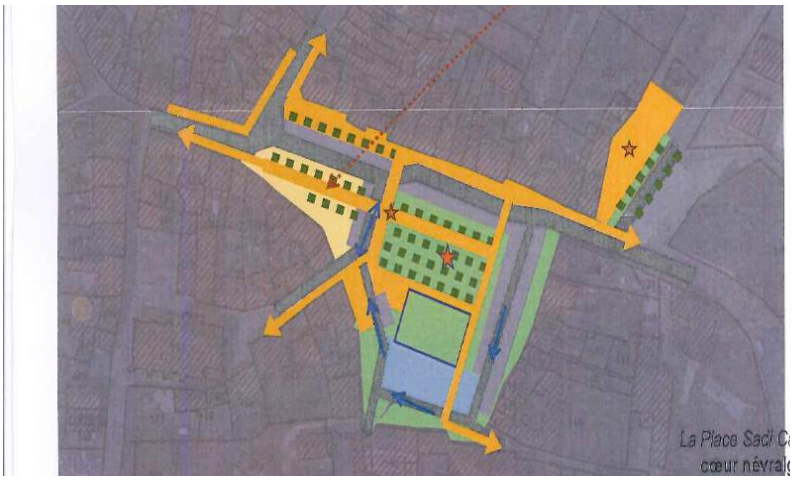

Place Sadi Carnot

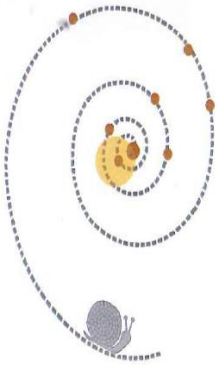

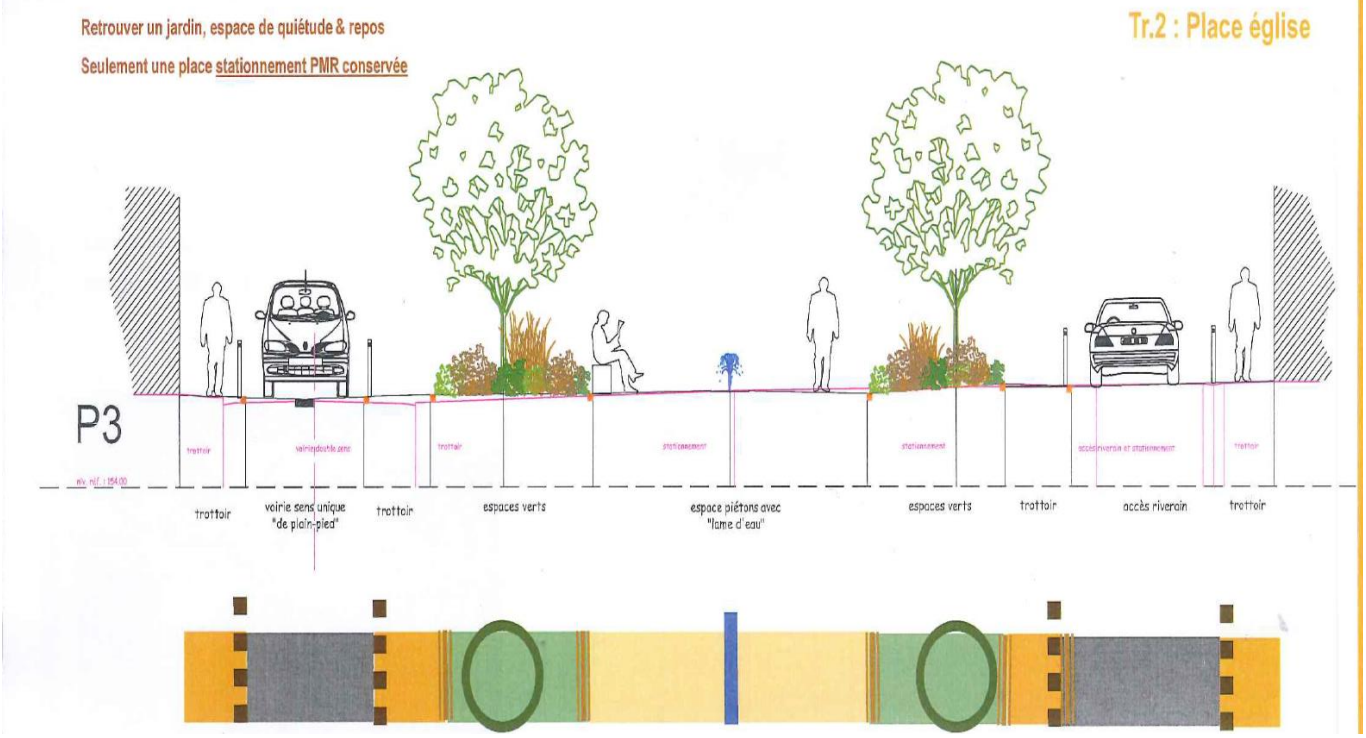

VII.Affaire Riley.

Monsieur le Maire expose que les consorts RILEY ont déposé un recours devant le tribunal. Les frais d'honoraires présentés par notre avocat s'élève à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC. Il précise qu'il conviendra de prévoir une provision sur le budget 2019 d'un montant de 20 000 €

Adopté à l'unanimité

VIII. Réfection de la voirie du lotissement de Clos Gâline.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise GUILLEBAUD pour la réfection de la voirie du lotissement de Clos Gâline qui s'élève à 23 323.20 € TTC.

Adopté à l'unanimité

IX. Travaux de mise aux normes de la Mairie.

Monsieur le Maire Présente le devis de M. MALLET Damien pour la mise aux normes électriques des bureaux de la mairie pour un montant net de 2 104.50 € TTC.

Adopté à l'unanimité

X. Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Monsieur le Maire expose que le comptable a transmis une convention visant à spécifier les domaines dans lesquels l'ordonnateur (Maire) et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour améliorer les niveaux de recouvrement des produits émis par la collectivité locale auprès du comptable public.

Il précise entre autre les points suivants :

L'ordonnateur n'émettra pas de créances en dessous du seuil de 15 €,

Les saisies administratives à tiers détenteur pourront être notifiées dès 130 € pour une SATD à la banque et 30 € pour une SATD à l'employeur à la CAF ou à tout autre tiers détenteurs.

Adopté à l'unanimité

XI. Versement des indemnités de fonctions au Maire.

Monsieur le maire expose que la délibération du 28 mars 2014 relative au versement des indemnités de fonctions au Maire fait référence à l'ancien indice brut terminal de la fonction publique. Ce dernier ayant été modifié, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au maire,

Il est décidé avec effet au 1er janvier 2019 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 43 % (population comprise entre 1000 et 3499 habitants) de l'indice brut terminal de la fonction publique, et

pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints au Maire à 16.5 % (population comprise entre 1000 et 3499 habitants) de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité

XII. Questions diverses;

- **Subventions 2019 :**

Location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que les associations de ST CLAUD ont droit à deux gratuités de location de la salle des fêtes.

Il propose de mettre en place des gratuités supplémentaires (Location de salle + cuisine + chauffage) pour :

L'amicale des sapeurs-pompiers lors de leur banquet annuel au mois de février.

Adopté à l'unanimité

Le club des aînés « l'Air du Son » lors de leurs repas d'anniversaires dans la limite de 5 par an.

Pour : 8 abstention : 4 contre : 0

- **Location d'un bureau au syndicat de rivière Charente Amont.**

Monsieur le Maire expose que le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Charente Amont, dont le siège est situé à la mairie des Terres de Haute Charente l'a sollicité pour avoir un bureau sur la commune de ST CLAUD. Il rappelle que la technicienne du syndicat mixte des bassins Argentor Izonne Son Sonnette a son bureau dans les locaux de la mairie de ST CLAUD.

Il propose de leur louer un bureau dans les anciens bureaux de l'ADMR sis 5 route de Confolens à SAINT-CLAUD au premier étage moyennant un loyer de 100 € par mois, chauffage électricité, eau compris.

Adopté à l'unanimité

- **Numérotation**

Monsieur le Maire précise que la délibération pour l'adressage sera prise en suivant les décisions des précédentes réunions.

- **Repas des aînés**

Choix du menu 14 €

Soupe de Potiron
Feuilleté aux Crevettes
Mini jambonneau au pineau
Fromage / Salade
Mignardises

Coût du colis 10 €

- **Coffret électrique Piscine**

Monsieur le Maire propose d'installer un coffret électrique à la piscine qui servira lors des manifestations sur la commune et notamment pour la frairie.

Montant de l'installation : 2 686.75 €

Adopté à l'unanimité

Il informe que les services de la SAUR ont réparé aujourd'hui la fuite trouvée à la piscine.

- **Projet sports et loisirs – Atelier Astronomie**

Monsieur le Maire expose que l'atelier d'astronomie de l'association sports et loisirs réalise des travaux d'observations sur un terrain privé à Lussac et souhaite développer leur activié.

M. BANLIAT propose à la commune de céder un terrain à proximité du « petit Chêne » afin que l'association puisse continuer ses travaux et puisse y installer une coupole d'observations.

Mme TABEAUD attire l'attention sur le fait qu'il peut être dangereux d'avoir des va et vient de personnes la nuit sur cette parcelle qui est entourée de bovins parqués - Risque d'ouverture de barrières, agitation des vaches.

La commission des chemins se rendra sur place pour constater.

Il précise que la zone devra être classée dans le PLUI en zone d'aménagement naturel de loisirs.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 00 h00.